



Durée du préavis privé - hlm

Par **Sarkoco**, le 16/10/2011 à 14:59

Bonjour,

un ami, locataire en privé, doit intégrer un hlm bientôt. son préavis est de 3 mois, mais il lui a été dit que "quand on entre dans un hlm, le préavis passe à 2 mois pour l'ancien logement"; est-ce vrai?

merci

Par **mimi493**, le 16/10/2011 à 15:03

Non.

Si on change de HLM avec le même bailleur, c'est un mois

Si on change de HLM avec changement de bailleur c'est deux mois

Si on vient d'un logement privé non conventionné, c'est 3 mois

Par **Sarkoco**, le 16/10/2011 à 20:49

ok merci

Par **Sarkoco**, le 17/10/2011 à 15:43

re bonjour

y a t-il des cas où, après 5 ans, certains travaux ne sont plus à la charge du locataire, parce qu'ils font suite à "l'usage"?